PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : lundi 14 avril 2025 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mmes Delaune Guilloy, Mrs Biardeau, Jouot, Lepetit, Louveau, leroy-battu, Montiège, Renaud, Touzet**.**
Absents : Mmes Brault,
Secrétaire : Mr Louveau

ORDRE DU JOUR :

- Vote budget assainissement 2025
- Vote budget communale 2025
- Musée : Délibération création d'un emploi non titulaire 30 heures par semaine lié à un accroissement temporaire d'activité en application du code général de la fonction publique, article L.332-23-1° (12 mois max sur une période de 18 mois)
- Signature d'une convention de financement suite à la création de 2 points d'arrêts dérogatoires sur des circuits de transports scolaires
- Délibération approbation rapport de la CLECT (calcul dépenses nouvelle attribution de compensation à verser à la CDC MOVA)

Le Maire propose au conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :
- Etat des sommes dues par Enedis
- Achat par la commune de 2 parcelles de terrains près du stade.

Le conseil municipal accepte de rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

1.ETAT DES SOMMES DUES PAR ENEDIS – 2025 (RODP)

Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre faisant part des sommes dues par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2025.
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :
Autorise le Maire à émettre un titre de recette correspondant à la somme de deux cent quarante et un euros (241 €).

2. ACHAT PAR LA COMMUNE TERRAINS H N°438 ET 494

Le Maire informe le conseil municipal que Maître Guilbaud, notaire à Saint-Benoît- du-Sault à en charge la vente de terrains avec bâtiment situé route de Bélâbre près du terrain de football communal parcelles H N°438 et H N°494 pour un montant de 22 000 € + frais notariés estimés à 3 200 €.
Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ces biens.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
- ACCEPTE d'acquérir ces deux terrains avec un bâtiment H N°438 et N°494 pour un montant de 22 000 € + frais notariés estimés à 3 200 €.
- AUTORISE le Maire à signer les actes auprès de Maitre Guilbaud, notaire en charge de cette vente et tous les documents concernant cette affaire.

3. Vote budget assainissement 2025

Le Maire présente le budget 2025 qui s'équilibre à **36 543.11 €** en fonctionnement et à **90 780.49 €** en investissement.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget assainissement pour 2025.

4. Vote budget communal 2025

Le Maire présente le budget 2025 qui s'équilibre à **1 494 436.23 €** en fonctionnement et à **1 150 732.16 €** en investissement.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget assainissement pour 2025.

5. Musée : Délibération création d'un emploi non titulaire 30 heures par semaine lié à un accroissement temporaire d'activité en application du code général de la fonction publique, article L.332-23-1° (12 mois max sur une période de 18 mois)

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter**,** un agent contractuel, pour faire face à un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité (code général de la fonction publique article L.332-23-1°) pour assurer l'ouverture du musée pendant la saison d'avril à octobre :

- Au grade **d'adjoint territorial du patrimoine**, relevant de la **catégorie C**,
- Fixer **à 2 mois** la durée du contrat et pour **une durée de 30 heures par semaine** (y compris le doublement du temps le dimanche), **à partir du 1 septembre jusqu'au 31 octobre 2025.**
- Fixer la rémunération en référence au **1er échelon du grade de recrutement** (pour information indice brut 367 et indice majoré 366).
- De convenir qu'en cas de nécessités de service, des heures complémentaires pourront être demandées dans la limite règlementaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition du Maire décrite ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à procéder au recrutement d'un agent à durée déterminée et à signer le contrat de travail correspondant, en fonction du profil du candidat retenu,

6. Signature d'une convention de financement suite à la création de 2 points d'arrêts dérogatoires sur des circuits de transports scolaires

Le maire rappelle au conseil municipal la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires sur le RPI Lignac-Prissac, conclue pour une durée de 6 ans, depuis le 1er juillet 2021, entre la commune de Prissac et la Région Centre Val de Loire.
Il rappelle ensuite que le RPI Lignac-Prissac est entièrement situé dans le périmètre de la Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin, qui a choisi de prendre la compétence transports sans demander à l'exercer. Il est donc possible de créer des arrêts dérogatoires moyennant d'en assumer le surcoût financier. La commune de Prissac, en tant qu'AO2, règlera le coût des arrêts dérogatoires et se fera ensuite rembourser par la CdC MOVA.

Le maire présente au conseil municipal la convention de financement suite à la création de deux points d'arrêt dérogatoires sur les circuits 012-01 et 012-03.
Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Région Centre Val de Loire,
- AUTORISE le Maire à régler la facture émise par la Région,
- AUTORISE le Maire à émettre le titre de remboursement à l'encontre de la CdC Marche Occitane Val d'Anglin.

7.Délibération approbation rapport de la CLECT (calcul dépenses nouvelle attribution de compensation à verser à la CDC MOVA)

Le Maire, par courrier de la CDC MOVA du 27 février 2025, présente au conseil municipal les résultats des travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 24 février 2025, concernant l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin (CDC MOVA) par la commune de PRISSAC. Cette évaluation concerne uniquement les dépenses transférées.
Les communes disposent, à compter de la date de transmission de ce rapport, d'un délai de 3 mois pour le soumettre à l'approbation du conseil municipal.
Cette nouvelle évaluation s'appliquera courant 2025.

Le montant réévalué pour notre commune est de 104 168 euros (voir rapport en annexe+ tableau annexe).

Un conseiller municipal fait remarquer qu'il semble y avoir une erreur de calcul dans le tableau de calcul concernant la contribution au SCOT montant indiquer à 2 € par habitat mais calcul sur 2.81 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin mais demande une vérification dans le calcul des charges demandées aux communes (contribution au SCOT….).

Par ailleurs le conseil municipal de Prissac, s'interroge sur le montant des recettes qui s'appliqueront et qui n'ont pas été communiqué aux communes et demande à avoir connaissance des méthodes de calcul et du montant des attributions de compensation.

8. Questions diverses

Assainissement

Le Maire informe le conseil municipal que plusieurs devis seront demandés afin de réaliser des travaux d'entretien des canalisations du réseau assainissement collectif.
La nouvelle pompe électrique remplacée à la station d'épuration en juillet dernier consomme moins d'électricité et semble plus robuste que les précédentes.

La section de fonctionnement du budget assainissement est depuis plusieurs années déficitaire.
La consommation des abonnés diminue d'année en année ce qui engendre des recettes moindres.
Le Maire propose au conseil municipal de trouver, en fin année, des mesures pour réduire ce déficit. Une hausse plus importante des tarifs est une possibilité.

Electrification au terrain du moto cross

Le Maire donne lecture d'un devis du SDEI pour l'électrification du terrain de motocross.
Etant donné qu'il s'agit d'un terrain privé la commune ne peut faire cette dépense.
Le transformateur serait installé dans le chemin communal en limite avec la propriété privée.
Le conseil prend acte de cette information.

Enfouissement réseau électrique hameau Les Places

Le SDEI va prochainement enfouir son réseau électrique au hameau des Places.
Cette opération ne coûte rien à la commune.
Néanmoins le réseau téléphonique Orange été jusqu'à présent accroché sur les poteaux électriques.
Avec l'enfouissement du réseau électrique, le SDEI va retirer les poteaux.
Aussi deux options s'offrent à la commune concernant le réseau téléphonique Orange :

- Soit Orange propriétaire et gestionnaire de son infrastructure remet de nouveaux poteaux à ses frais
- Ou bien, la commune peut décider d'enfouir le réseau téléphonique. Dans ce cas les travaux seront à la charge intégrale de la commune. Un devis à 35 000 € a été établi par le SDEI pour ces travaux complémentaires d'enfouissement du réseau téléphonique.

Après échange et discussion le conseil municipal prend acte de cette information.

Le Maire informe également le conseil municipal que le SDEI réalisera également d'autres travaux d'enfouissement du réseau électrique au Mas, La Bergerie et le Moulin de la Charpagne.

Demande d'une subvention complémentaire association de moto cross pour l'élimination de pneus usagers.

Le Maire informe le conseil municipal que l'association du moto cross a demandé une subvention complémentaire de 3 600 € à la commune pour l'aider à payer les frais d'enlèvement et le traitement de pneus usagers que l'association utilisait avant pour la sécurisation du terrain.
Ce point sera décidé au prochain conseil municipal avec le vote des subventions aux associations 2025.

Aménagement du terrain de football

Le Maire informe le conseil municipal, qu'après l'acquisition des deux nouvelles parcelles à côté du terrain de football, il faudra réaliser des travaux d'aménagement dont l'arrachage de certaines haies, le busage de fossés en bordure de la route de Bélâbre et l'agrandissement du terrain d'entrainement de football, après l'apport de terre végétale.
Il sera bien de pouvoir débuter au plus vite ces travaux.

Adressage des hameaux isolés

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il faut publier sur le fichier national intitulé « Base Adresse Nationale » l'ensemble des numéros des habitations de Prissac.
Pour cela, il faudra donner également une numérotation aux fermes et hameaux isolés, pour lesquelles la commune avait précédemment décidé de ne pas attribuer une numérotation.
C'est un travail important qui demande une grande disponibilité.
Le Maire demande l'aide d'élus pour ce travail.

Plans communaux de sauvegardes

Le Maire informe le conseil communal que les communes doivent réaliser un plan communal de sauvegarde. C'est un travail fastidieux et complexe.

Tour de table

M. Renaud demande où en est l'installation du radar pédagogique mobile qui vient d'être acquis par la commune.
Le Maire fait part qu'il faudra déterminer à présent un ou plusieurs lieux pour son installation. Il demande la présente de deux élus pour définir ces lieux. M. Renaud, M. Lepetit et M. Touzet se rendront sur place vendredi 18 avril à 8h pour étudier cela. L'idée étant de pouvoir le déplacer sur plusieurs points de la commune.

M. Biardeau informe le conseil municipal que le goudron mis en août dernier pour boucher les fissures de la cour de récréation recommence à nouveau à fondre avec la chaleur.
Une solution pour remédier à cela doit être trouvée rapidement.
M. Leroy Battu propose d'essayer de mettre de la grave à très fine granulométrie du « 2/4 lavé ».
D'autres solutions plus longues à mettre en œuvre sont évoquées comme remettre de l'enrobé à froid sur les zones posant problème ou bien refaire l'intégralité du revêtement de la cour.
Dans un premier temps le conseil municipal devant l'urgence décide d'essayer de mettre de la grave à très fine granulométrie du « 2/4 lavé ».

M. Biardeau informe également que sur certaines parties de la commune des buses d'entrées de champs bouchées entravent la circulation des eaux pluviales et créent, en période de fortes précipitations, des inondations sur la chaussée.
L'entretien des buses incombe normalement aux propriétaires des parcelles desservies.
Les agents techniques avec M. Biardeau ont débouché certaines buses. C'est un travail long.

Le conseil municipal propose d'adresser un courrier aux propriétaires concernés pour les inviter à remplacer leurs buses écrasées ou bouchées.
Un article sur le journal communal pourra être rédigé pour rappeler les devoirs des propriétaires.

M. Jouot demande si les dalles amortissantes pour le tobogan à l'école ont été commandé. La commande a été faite.

M Jouot rappelle que l'enquête publique du PLUI entre dans sa dernière semaine et prend fin le vendredi 18 avril. Les personnes qui le souhaitent peuvent donc encore émettre des observations.

Prochain conseil municipal le mardi 6 mai 2025.

Levée de séance à 23H00